Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260428-DCM2026220407-DE

commune de BOHARS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean Luc MADEC, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Présents : 19
DCM2026/22.04/07 Votants : 26
Procurations : 7

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Etaient présents Jean Luc MADEC, Elisabeth LE GOFF, David MORVAN, Anna EDELMAYER, Sylvia CHAFFARA, Jean Yves L'HOSTIS, Caroline MORVAN, Morgane BALCON, Maurice JOLY, Arnaud BERGOT, Philippe BRUNO, Yvonne MADEC, Jean Philippe AUDIC, Mathias BOLLAERT, Stéphanie CORRE, Armel GOURVIL, Jean Yves TREBAOL, Raymond LE GOUEFF, Yann LE GALL.

Absents excusés et représentés : Arnaud BAUDOUIN (pouvoir donné à Jean Luc MADEC), Jean Marc MEVEL (pouvoir donné à Caroline MORVAN), Alexandre LAVIE (pouvoir donné à Arnaud BERGOT), Christine FRANCES (pouvoir donné à Jean Yves L'HOSTIS), Auriane ISIDORO (pouvoir donné à Jean Philippe AUDIC), Claire BELMONT (pouvoir donné à Maurice JOLY), Caroline LEMAIRE (pouvoir donné à Armel GOURVIL)

Absente excusée : Myrtil CARBILLET

A été élu secrétaire de séance : Caroline MORVAN

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON DE L'ENFANCE

Rapporteur : Sylvia CHAFFARA

Le Conseil d'établissement de la Maison de l'Enfance est un organisme à l'intérieur duquel sont débattues toutes les questions touchant à la vie de l'établissement. Il est également une instance de propositions et d'orientations envers la municipalité concernant cet établissement.

Doté d'un règlement de fonctionnement, il n'a qu'un rôle consultatif, le Conseil Municipal demeurant souverain dans ses décisions concernant la Maison de l'Enfance.

Ce Conseil d'Etablissement comprend :

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260428-DCM2026220407-DE

- Le Maire, Président,
- L'Adjoint délégué à la Petite Enfance,
- L'Adjoint délégué aux Affaires Sociales,
- Quatre conseillers municipaux,
- La Directrice du multi-accueil,
- Un représentant de la CAF,
- La Directrice de l'ALSH,
- Deux représentants des parents d'enfants fréquentant le multi-accueil,
- Deux représentants des parents d'enfants fréquentant le centre de loisirs,
- La Directrice générale des services
- Le coordinateur Enfance jeunesse.
- L'Animatrice du RPE
- Une représentante de l'association des assistantes maternelles

Myrtil Carbillet
Philippe Bruno
Stéphanie Dupont
Raymond Le Gouëff

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les 4 conseillers municipaux appelés à siéger au sein du Conseil d'Etablissement de la Maison de l'Enfance avec le Maire et les Adjoints concernés.

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait en mairie, le 28 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Caroline MORVAN

Le maire
Jean Luc MADEC